

# RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

## Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2009 – 2013

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES					
Informier, sensibiliser, éduquer, innover		Produire et consommer de façon responsable	Accroître l'efficacité économique	Répondre aux changements démographiques	
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX					
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits dans une perspective de développement durable	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	
OBJECTIFS ORGANISATIONNELS					
Informier et sensibiliser le personnel de la Régie aux concepts et principes de développement durable	Vérifier si la Régie peut intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans l'application de la Loi  Favoriser la concertation et le partenariat afin de réduire le nombre de litiges	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables à la Régie	Favoriser l'amélioration de l'efficacité du cadre réglementaire et conventionnel  Réduire les contraintes et les coûts pour tous les intervenants concernés	Favoriser le développement des compétences du personnel de la Régie et assurer une relève adéquate	

ACTIONS				
1. Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique (A)	2. Réaliser un étude portant sur la possibilité de prendre en compte les principes de développement durable dans l'application de la Loi  3. Initier des échanges entre les intervenants afin de prévenir les difficultés pouvant survenir dans la mise en marché  4. Privilégier les méthodes alternatives de règlements des différends	5. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable (A)	6. Poursuivre les travaux d'allègement réglementaire et administratif avec les offices et l'inscrire dans un processus continu	7. Mettre en œuvre des mesures favorisant le développement des compétences et permettant d'assurer une relève adéquate
INDICATEURS				
Le taux d'employés et employées rejoins par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	Produire un document d'analyse  Nombre de rencontres administratives initiées par la Régie  Nombre de litiges soumis à la conciliation  Nombre de litiges réglés avant la tenue d'une séance publique	État d'avancement de la mise en oeuvre à la Régie d'un cadre de gestion environnementale et de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et à la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables	Nombre d'offices ayant complété la révision de leur réglementation par année	Nombre d'employés ayant bénéficié de mesures
CIBLES				
80 % du personnel de la Régie d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	Étude produite avant le 31 mars 2010  2 rencontres administratives par année 20 % des litiges soumis à la conciliation 15 % des litiges réglés avant la tenue d'une séance publique	Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011  2 nouvelles mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ou pratiques d'acquisitions écoresponsables	Révision complétée pour les 33 offices d'ici le 31 mars 2013	Tout nouvel employé aura bénéficié d'une formation sur mesure

(A) Activité incontournable pour tous les ministères et organismes